

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Modalités d'inscription

- Une fiche de renseignements vous est demandée à l'inscription.
- Pour les abonnements, un devis sera à signer et à rendre.
- L'inscription est confirmée lorsque le dossier est complet (devis et/ou règlement remis)
- Une facture vous est fournie.
- Les cours ont lieu du lundi au vendredi, à partir du 2 septembre 2024 et jusqu'au 28 juin 2025, respectant le calendrier des vacances scolaires (jours fériés: 11/11, 21/04 et 01/05)
- La première rencontre d'une demi-heure est gratuite.
- Quatre possibilités de tarifs, progressifs, vous sont proposés :
 - abonnement hebdomadaire (devis à rendre signé)
 - abonnement par quinzaine (devis à rendre signé)
 - carte de 10 cours
 - cours à l'unité

Modalités de réinscription

- toute réinscription en abonnement donne accès à une réduction de 50% sur le premier mois
- la réinscription est confirmée avec un dossier complet
 - fiche de renseignements complétée et/ou devis signé
 - chèques remis (encaissés à partir de fin septembre)
 - virement et espèces: chèque du premier mois remis et encaissé fin septembre

Abonnements (hebdomadaire ou quinzaine)

- Les élèves bénéficiant d'un abonnement s'engagent financièrement pour l'année (de septembre à juin) avec un tarif préférentiel. Il n'y aura donc pas de remboursement, sauf en cas de force majeure, justifiée, si démission en cours d'année.
- Dans le cadre des abonnements, les rattrapages sont limités à 3 par an.
- Chèque : tous les chèques sont donnés au premier cours, et encaissés un à un mensuellement
- Virement permanent: à effectuer **entre le 25 et 30 du mois en cours** (si les délais ne sont pas respectés, un prélèvement SEPA sera mis en place, avec des frais supplémentaires mensuels: entre 0,5€ et 2€ par mois)
- Espèces : règlement entre le 25 et le 30 du mois.
- Si l'inscription se fait en milieu d'année, le règlement sera ajusté au prorata du temps restant dans l'année scolaire (exemple: inscription en janvier: 6 mois comptabilisés)

Carte de 10 cours

- Le règlement s'effectue comptant au premier cours
- Le règlement possible par chèque, virement ou espèces

Cours à l'unité

- Le règlement s'effectue à chaque cours.
- Le règlement est possible par chèque, virement ou espèces

Absences

- En cas d'absence de l'élève, merci de prévenir au moins 24h à l'avance pour pouvoir bénéficier d'un rattrapage (pendant la période scolaire) selon les possibilités.
- En cas d'absence de ma part, le cours sera bien évidemment rattrapé.

Matériel pédagogique: L'achat de partitions est à la charge de l'élève.

